

Page 1	Édito - Apéro de l'ouverture en rivières 2024 ... retour aux « sources »
Page 2	Étude scientifique - Quel est le meilleur leurre pour le brochet ?
Page 3	Se poser les bonnes questions - A quoi servent les pêcheurs et pêcheuses ?
Page 4	Rapport de l'OFEV sur le rempoissonnement - Rien pour contrer le déclin de la pêche amateur
Page 5	CP 2024-2029 : Liste des commissaires - Eclusées du Seujet : une demi-mesure inefficace
Pages 6-7	P'tites Nymphos - Brèves sur la pêche locale, régionale, nationale ... et même européenne
Pages 8-9	Histoire moderne : Le Live Sonar en question - Histoire ancienne : La « Perte » du Rhône
Pages 10-11	Nouvelles de la FSP - Actualités de notre fédération faîtière
Page 12	Adhérez aux sociétés membres de la FSPG

EDITO : Apéro officiel de l'ouverture en rivières 2024



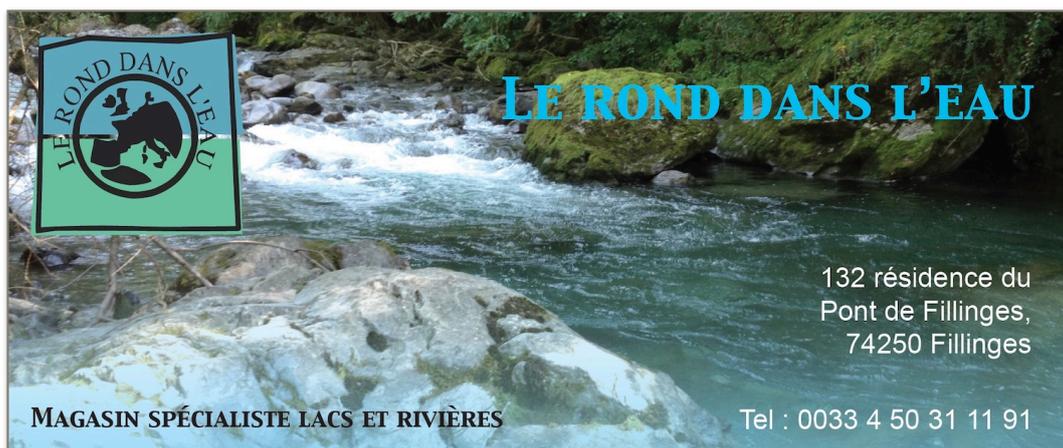
Cette année 2024 verra le traditionnel apéritif officiel de l'ouverture de la pêche retrouver les bords de la Versoix à **l'Etang de Richelien le samedi 2 mars 2024 dès 11h.**

Les pêcheuses et pêcheurs et les amies et amis des rivières et de la pêche sont les bienvenue-s pour cet événement organi-

sé par le **Service de l'Aménagement des Eaux et de la Pêche (SAEP)** avec la collaboration de la **FSPG** et de la **Commission de la Pêche**, qui marque le début de la saison de pêche dans nos cours d'eau. **L'apéro sera suivi d'une courte partie officielle** et la manifestation se poursuivra par un lunch/grillades sous le couvert.

Venez nombreuses et nombreux pour l'apéro, la partie officielle et le lunch !!

Le comité de la FSPG



LE ROND DANS L'EAU

132 résidence du
Pont de Fillinges,
74250 Fillinges

MAGASIN SPÉCIALISTE LACS ET RIVIÈRES

Tel : 0033 4 50 31 11 91

Étude scientifique : quel est le meilleur leurre pour la pêche du brochet ?

Source : FIBER - Bureau Suisse de conseil pour la pêche - septembre 2023

Le brochet, poisson de l'année 2023 est l'un des plus gros poissons pouvant être pêchés en Suisse, ce qui en fait une prise très convoitée. Aussi n'est-il pas surprenant que les articles consacrés aux meilleurs leurres pour la capture des grands brochets soient foison dans les magazines de pêche et autres médias. L'industrie des leurres présente chaque année de nouveaux produits promettant des prises toujours plus grosses et plus nombreuses. D'un point de vue scientifique, cependant, peu d'études sérieuses permettent vraiment de savoir si le choix du leurre (cuiller ou leurre souple, par exemple) a une influence sur le succès de la pêche. Dans une étude publiée en 2017 dans la revue *Fisheries Research*, Robert Arlinghaus et son équipe ont creusé cette question dans le lac du Kleiner Döllnsee, non loin de Berlin.



Étude sur l'efficacité des différents types de leurres

Pour leur étude, les scientifiques ont travaillé avec des pêcheurs de brochet expérimentés qu'ils ont chargé de pêcher le lac à 30 endroits prédéfinis en mai et en septembre à partir d'une barque. Les heures de pêche étaient réparties de manière aléatoire entre les pêcheurs, de sorte que le lac était pêché toute la journée. Les pêcheurs avaient deux leurres standardisés à leur disposition (voir image ci-dessous) et devaient changer de leurre toutes les 15 minutes. Deux pêcheurs se trouvaient dans chaque barque, si bien que les deux types de leurres étaient

employés simultanément dans chaque période de temps. Pendant la durée de l'étude, les pêcheurs devaient noter le nombre de touches, le nombre de brochets capturés et la longueur des prises ainsi que les conditions météo et environnementales associées à chaque prise.

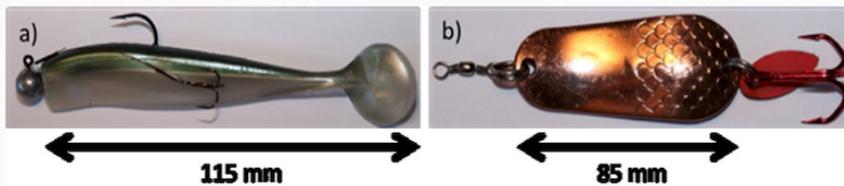


Figure extraite d'Arlinghaus et al. (2017) : types de leurres standardisés utilisés dans l'étude. a) Salt Shaker de 115 mm de long de couleur Arkansas Shiner. b) cuiller cuivrée de 85 mm de long.

L'emplacement choisi et le temps investi sont décisifs

Sur toute la durée de l'étude, **les pêcheurs ont capturé 313 brochets** – une taille d'échantillon qu'un pêcheur lambda aurait certainement mis des années à atteindre ! De façon générale, les prises étaient plus nombreuses en septembre qu'au mois de mai. Il s'est également avéré que les leurres souples étaient associés à davantage de captures que les cuillers. En revanche, le type de leurre n'avait aucune influence sur la taille des prises. **Les résultats de l'étude montrent toutefois nettement que la saison et l'emplacement choisi avaient beaucoup plus d'influence sur le succès de la pêche que la nature du leurre.** Ainsi, les prises étaient plus nombreuses à l'automne qu'au printemps et les zones peu profondes à forte végétation herbacée étaient particulièrement poissonneuses. Une étude précédemment menée dans le lac avait déjà montré que le choix des conditions météo, de l'heure du jour et de la phase de la lune était également décisif pour capturer de nombreux brochets : **les chances de capture étaient ainsi maximales au crépuscule d'un jour venteux, lorsque l'eau était à 15°C.**

Curieusement, le nombre de captures baissait avec le temps : au bout de deux jours de pêche au même endroit, les prises étaient beaucoup moins fréquentes qu'au cours des premières heures. La raison n'en est pas vraiment connue. Peut-être les brochets apprennent-ils à éviter le leurre, chassent-ils à un autre moment ou s'adaptent-ils d'une autre manière à la pression de pêche. Quoi qu'il en soit, **ce résultat montre qu'il peut être judicieux de changer de place au bout d'un certain temps.** Si l'on souhaite capturer des individus particulièrement grands, les auteurs de l'étude conseillent toutefois de pêcher dans la zone d'eau libre, dite pélagique, car les brochets chassent de plus en plus souvent dans cette partie du lac à mesure qu'ils grandissent.

Conclusion des auteurs : les facteurs ayant la plus forte influence sur le succès de la pêche au brochet sont **le temps investi, le choix de l'emplacement, la météo et les conditions environnementales.** Tous les autres paramètres examinés comme la nature du leurre n'avaient qu'un effet mineur sur le nombre de brochets capturés au cours de l'étude.

A quoi servent les pêcheurs et pêcheuses ?

(CE) Dans son numéro de novembre 2023, le Journal Suisse de la Pêche de la FSP s'inquiète à juste titre du fait que « de nombreux pêcheurs et pêcheuses ne veulent plus s'engager dans une société ou une fédération ». Hélas, plutôt que de s'interroger sur sa propre capacité à répondre aux inquiétudes légitimes des pêcheurs quant à l'avenir de la pêche de loisir en Suisse, c'est vers une contribution financière obligatoire en faveur des sociétés de pêche que la FSP oriente sa réflexion.

Or, ce qui manque dans les fédérations de pêche, y compris la FSP, c'est plutôt une **stratégie de défense de la pêche de loisir qui tienne compte de la réalité.**



Le pêcheur ordinaire vit en effet dans un monde où la création d'habitat piscicole n'empêche pas les poissons indigènes de disparaître dans l'indifférence générale des autorités et des partis politiques, à l'image des ombres communs de l'Allondon, ou du Roi du Doubs. C'est aussi un monde dans lequel les oiseaux piscivores sont malheureusement surprotégés, parce que les gens préfèrent

les oiseaux, et parce que les ornithologues sont mieux formés que les pêcheurs. Dans ce monde-là, l'exploitation hydroélectrique des cours d'eau va en augmentant, et **deux initiatives pour la protection des eaux (contre les pesticides et pour l'eau potable) ont été refusées par le peuple en juin 2021 face au rouleau compresseur des lobbies agricoles.**

Ceux qui doivent agir pour « préserver ou accroître la diversité naturelle et l'abondance des espèces indigènes de poissons » (Loi fédérale sur la pêche, art. 1) n'étant à l'évidence pas les pêcheurs solitaires mais les cantons, alors que les sociétés de pêche ont plutôt besoin de conseils juridiques et d'avocats spécialisés pour mener des actions en justice contre les administrations qui ne font pas leur boulot.

Elles devraient également être conseillées par des écologues de l'évolution ouverts aux enjeux socio-écologiques de la pêche de loisir, pour qui le réchauffement du climat, les priorités politiques et les conflits d'usage ne peuvent être ignorés.

Mais surtout, les pêcheurs et pêcheuses de ce pays ont besoin de **compétences élargies pour les cantons en matière de pêche et de repeuplements.** Changer la loi fédérale sur la pêche pour tenir compte, enfin, de la réalité locale est impératif dans un contexte où réchauffement climatique et l'exploitation des cours d'eau sont en rapide accélération.

Bien sûr, la pêche y sera parfois artificielle, comme sur l'Aire genevoise, où des repeuplements en truites permettent de pêcher la rivière jusqu'à fin novembre, ou comme en Allemagne, où l'on voit souvent des truites arc-en-ciel tenir compagnie aux barbeaux à l'aval des barrages.

Ailleurs, il faudra peut-être réfléchir aux espèces d'eau tiède qu'on aimerait introduire là où on ne trouvait auparavant que des salmonidés.

La société, fort heureusement, tolère bien ces pratiques, et le pêcheur ordinaire comme moi y trouvera peut-être enfin une motivation suffisante pour « bouger ses fesses ».

Alejandro Delieutraz

Articles de pêche
Route de Suisse 22
1290 Versoix CH

ARTICLES de PÊCHE
VERSUIX

Tél. 0041 (0)22 7555441 Fax 0041 (0)22 7555442
Natel: +4179 5123247



www.articles-peche.ch versoix@articles-peche.ch

Rapport de l'OFEV sur les repoissonnements : une réponse à des questions qu'on ne se pose plus depuis longtemps ...

(CE) Ceux qui ont pris la peine de lire le dernier [rapport de l'OFEV sur le repoissonnement en Suisse](#) ont perdu leur temps. On y lit que les alevinages de truitelles et d'ombrets n'augmentent pas le nombre de géniteurs, que l'immersion de poissons adultes n'influence positivement les captures que dans les semaines qui suivent les repeuplements, et qu'une pêche durable passe nécessairement par des rivières fonctionnelles.

Ces faits, **établis depuis des décennies, ne sont déjà plus d'actualité** pour les nombreux cours d'eau de plaine qui voient disparaître leurs salmonidés sans espoir d'en enrayer le déclin ...

Le lecteur ne trouvera aucun mot, je dis bien **AUCUN**, sur les options qui s'offrent à ceux qui veulent malgré tout maintenir la pêche de loisir dans ces zones densément habitées et fortement exploitées.

Soyons donc très clairs : **les publications de l'OFEV passent actuellement complètement à côté des attentes d'une part croissante des pêcheurs et pêcheuses de ce pays.**

L'OFEV, si prompt à dénoncer l'inefficacité des repeuplements, **a-t-il une fois été jugé sur son efficacité à maintenir la pêche amateur ?**

Vu l'évolution catastrophique de la vente des permis de pêche dans certains cantons, et avant que les services cantonaux de la pêche ne disparaissent faute de combattants, la moindre des choses serait **d'exiger un audit externe !**



« Nouvelle » Commission de la Pêche (2024-2029)

(MP) Dans son arrêté du 24 janvier 2024, le Conseil d'Etat a procédé à la désignation des représentants à la Commission de la Pêche (CP) pour la législature 2024-2029.

Ci-dessous la nouvelle composition de la CP :

Pêcheurs sportifs : Maurice AMOOS (1982-Genève) - Thibault CASANOVA (1995-Genève) - Michel FAVRE (1959-Bellevue) - Daniel JIMENO (1967-Avully) - Lydia LUCHETTA (1965-Genève) - Maxime PREVEDELLO (1953-Bernex) - Louis ZESIGER (1996-Bernex) - **Pêcheurs professionnels :** Julien MONNEY (1984-Vesenaz) - **Services Industriels de Genève (SIG) :** Gilles GARAZI (1974-Le Lignon) - **Milieux de protection de la nature :** Coralie DI STADIO (ASL-1991-Genève) **Milieux universitaires :** Isabel BLASCO (Muséum de Genève-1982-Genève)- **Milieux agricoles :** Didier PENET (1965-Russin) **Elu.e.s par le Grand-Conseil :** Kristine BEUN (MCG-1968-Grand-Lancy) - Halima DELIMI (PS-1975-Genève) - Ingrid HUNKELER (UDC-1966-Chêne-Bougeries) - Michel NARGI (PLR-1956-Genève) - Jean-Marc SCHORNOZ (LC-1960- Cartigny) - Adrienne SORDET (Verts-1996-Genève) Le (la) commissaire représentant de LJS reste à désigner.

Dimitri JAQUET, inspecteur de la pêche, assiste aux séances en tant que représentant du Service de l'Aménagement des Eaux et de la Pêche (SAEP). La première séance aura lieu le 27 février 2024; Louis ZESIGER a été désigné au poste de président par le Conseil d'Etat.

Comment fonctionne la Commission de la Pêche et quels sont ses domaines de compétence ?

Les commissaires se réunissent une fois par mois en plénière à la Maison de la Pêche des Eaux-Vives et participent en moyenne à une séance de sous-commission tous les 2 mois. Leurs principaux domaines de compétence sont : • Donner des **préavis** sur des autorisations de travaux touchant les cours d'eau et le lac conformément à l'article 8 de la Loi Fédérale sur la Pêche. • Adapter la **réglementation de la pêche** en rivières et au lac en fonction de l'évolution écologique de ces eaux. • Adopter le **plan de repeuplement annuel** des cours d'eau et du lac. • **Assurer le suivi des conventions de délégation de compétences** signées par les sociétés de pêche gérant des ruisseaux d'élevage ou des étangs de pêche.

Mais pourquoi l'arrêt des éclusées n'a-t-il pas été décidé ?

(MP) Dans le numéro précédent de l'Info-Pêche, nous écrivions que le Conseiller d'Etat Antonio Hodgers concédait à la Tribune de Genève en mars 2022 que « son rêve serait de mettre fin aux éclusées des barrages sur le Rhône ». Il en avait le pouvoir, et la couleur politique. Pourquoi donc ne pas être allé jusqu'au bout ? La réponse tient dans **une affaire de gros sous**. L'abandon complet des éclusées du barrage du Seujet aurait permis de rétablir un écoulement plus naturel du fleuve et l'aménagement d'habitats favorables à la faune piscicole et aquatique.

Le coût de l'abandon des éclusées entraînerait un manque à gagner pour les SIG estimé en 2022 à 2 millions de CHF par année. Dans ce cas, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) indemnise l'exploitant en application de la LEaux. Cette loi prévoit l'assainissement de la force hydraulique dans les domaines de la migration piscicole, du charriage minéral et des éclusées. Le barrage du Seujet n'étant qu'une des nombreuses installations de Suisse nécessitant un tel assainissement, l'OFEV a dû faire un arbitrage entre coût et efficacité de l'abandon total des éclusées.

Résultat : une demi-mesure insatisfaisante, à savoir un scénario qui prévoit :

• Un débit minimum hivernal (d'octobre à février) de 80m³/sec. • Un ratio des éclusées à 1.49 (débit max. débit min.) de mars à mai • Le lissage des paliers (diminution et augmentation linéaire du débit). Ces mesures ne permettent pas, selon les études réalisées, d'atteindre un bon état écologique du Rhône. L'OFEV a donc choisi une solution minimaliste dont les effets seront mesurés pendant 10 ans. Si les suivis biologiques réalisés ne montrent pas de changements significatifs, alors seulement l'OFEV validera une solution légèrement plus ambitieuse, mais encore très loin d'un abandon complet des éclusées.

Commentaire de la FSPG : La fédération regrette amèrement qu'après ses déclarations à la presse en mars 2022, le Conseiller d'Etat en charge de l'environnement n'ait pas décidé l'arrêt total des éclusées. Il s'agit vraisemblablement d'un joli coup de pub avant les élections. Nous rappelons pourtant que le Conseil d'Etat a toujours la capacité de modifier le règlement d'exploitation du barrage du Seujet, afin de supprimer complètement ces éclusées. Pendant ce temps là, les gros sous continuent de tomber dans les caisses de l'Etat, puisque les SIG payent une redevance hydraulique d'environ 10 millions par année. Ceci expliquant probablement cela ...

P'TITES NYMPHOS

Agenda 2024

AD FSPG 2024 : mercredi 28 février - **Maison de la Pêche** (Eaux-Vives)

Ouverture rivières : samedi 2 mars

Ouverture rivières limitrophes : samedi 9 mars

Ouverture de l'ombre : samedi 4 mai

AD FSP 2024 : samedi 29 juin - **Obwald**

Passeport-Vacances : samedi 6 juillet - **Richelien**

Micropolluants : principe du « pollueur-payeur » dans un projet de loi de l'UE

A la suite d'un accord conclu à Bruxelles le 29 janvier 2024, les industries pharmaceutiques et cosmétiques devront supporter au moins 80% des coûts liés au nettoyage des substances nocives qu'elles rejettent dans les eaux usées urbaines. **Ces deux industries sont conjointement responsables de 92% de la charge toxique dans les eaux usées**, a soutenu la Commission européenne. Le commissaire à l'environnement de l'UE a déclaré que le nouveau projet de loi de l'Union Européenne « révolutionnera complètement » le traitement des eaux usées, car le principe du pollueur-payeur s'appliquera pour la première fois.

Quagga : un fléau qui menace le Léman



Espèce invasive aussi bien en Amérique du Nord qu'en Europe, la moule quagga (*Dreissena rostriformis*) est un fléau. Se trouvant très à son aise dans les nouveaux environnements où les activités humaines l'ont apportée, elle se propage sur les deux continents avec une dynamique similaire. Et cette comparaison suggère que le Léman, également colonisé par ce mollusque indésirable, pourrait voir son écosystème profondément bouleversé, car la biomasse de la moule quagga pourrait être multipliée par 10 ou 20 d'ici à 2045. C'est ce qui ressort d'une étude parue dans [Environmental Research Letters](#) et à laquelle a participé Bastian Ibelings, professeur au Département F.-A. Forel des sciences de l'environnement et de l'eau (Faculté des sciences d'UNIGE).

De l'or en bar !



Le **bar commun** n'est pas seulement une espèce immensément populaire parmi les pêcheurs, mais aussi un contributeur important à l'économie néerlandaise. Selon une étude réalisée en 2020-2021, la pêche amateur du bar commun à la ligne a un impact socio-économique important aux Pays-Bas. En 2020, 43 % des pêcheurs à la ligne, soit 202'000 personnes, ont pêché le bar, et 50'500 d'entre eux ont ciblé le bar fréquemment ou souvent. Les dépenses moyennes pour une sortie de pêche s'élevaient à 175,31 €. Globalement, les dépenses annuelles liées à la pêche du bar commun aux Pays-Bas s'élèvent à environ **169 millions d'euros**.

SaNa : du nouveau dès janvier 2025



Dès le **1er janvier 2025**, le fonctionnement du Réseau de formation des pêcheurs sera adapté. Le changement comprend notamment les nouveautés suivantes :

- Les participant.e.s aux cours devront **obligatoirement s'inscrire en ligne** via le site www.formation-pecheurs.ch. Le système ne permettra plus d'autre possibilité.
- Lors de l'acquisition du matériel pédagogique (Manuel suisse de pêche sportive), les participant.e.s recevront un **code numérique** de matériel pédagogique qui servira de preuve d'achat.
- **L'examen de contrôle en ligne** sera la norme à partir du 1er janvier 2025. **Les examens sur papier seront supprimés**. Les exceptions doivent être approuvées par le secrétariat.
- Dès la conclusion de l'examen et sa réussite, les participant.e.s recevront un e-mail avec leur **attestation QR SaNa**, qui leur donnera aussitôt droit à l'achat d'un permis de pêche. La carte plastique ne sera plus délivrée que sur demande ou si un canton l'exige.

P'TITES NYMPHOS

2e service

Lac de Constance : moratoire de 3 ans sur la pêche commerciale du corégone



L'interdiction de la pêche aux corégones dans le lac de Constance, qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2024 pour trois ans, suscite l'incrédulité et une certaine angoisse. Qui aurait pu s'y attendre ? En 2022, le rendement des corégones dépassait à peine les 20 tonnes, contre plus de 800 tonnes lors des années de pointe. **Une chute inimaginable.** Si quelqu'un avait prédit cela il y a dix ans, on l'aurait traité de fou ! Dans les faits, cela signifie le **knock-out pour la pêche professionnelle**, car il devrait être presque impossible de se rabattre sur d'autres espèces, d'autant plus que les perches, très appréciées, ne sont plus pêchées qu'en petites quantités. Il est piquant de constater que le canton de Saint-Gall a construit en 2017 à Steinach une nouvelle pisciculture sur le lac de Constance pour 13 millions de francs. La recherche des causes du déclin des populations de corégones commence donc maintenant et il faut trouver des coupables. **Outre l'épinoche et la moule quagga, le cormoran est rapidement remis sur le banc des accusés.** Toutefois, certains experts sont convaincus que même si l'on éliminait tous les cormorans du lac de Constance, les populations de poissons ne s'amélioreraient pas sensiblement ... ils pourraient hélas bien avoir raison.

Cycle de conférences en ligne de l'ASL

Pour celles et ceux qui n'ont pas pu participer au séminaire en ligne du 13 novembre 2023 au sujet des **écrevisses du Léman**, le replay est disponible sur le site internet de l'ASL à l'adresse suivante : <https://asleman.org/sensibilisation/seminaires-en-ligne/>. Pour information, le prochain séminaire en ligne aura lieu début 2024. Restez informé-e grâce à la [newsletter](#) de l'ASL.

Léman : timide ouverture 2024

Peu de captures (en tous cas pour les pêcheuses et pêcheurs genevois) et météo glaciale le 14 jan-

vier 2024, date de l'ouverture des salmonidés sur le Léman. Mais aussi quelques belles réussites.



Lydia Luchetta, présidente de l'APL, avec un beau mâle de truite lacustre (50 cm)

Séminaire FIBER sur la diversité des poissons en Suisse

Ce séminaire fort intéressant, a réuni les spécialistes des poissons de toutes les régions de Suisse. Une journée d'informations, de chiffres, de résultats de recherches et de conférences pour apprendre que la biodiversité des poissons de Suisse se porte mal puisque 65% des poissons suisses sont menacés ... alors que les lacs de Suisse restent encore des « hot spots » de la biodiversité piscicole. Qui aurait cru que quatre espèces différentes de vairons et de loches franches peuplent nos eaux ? Que le rotengle est un envahisseur « cryptique » à savoir qu'une espèce non locale de rotengle est passée inaperçue en raison d'une identification erronée ? Que l'extinction de beaucoup d'espèces peut longtemps passer inaperçue et que 38 % des espèces de corégones ont disparu entre 1950 et 2008, d'où une grande perte de variabilité si importante du point de vue écologique.



Et aussi qu'il vaut parfois la peine de bien chercher puisqu'en 2024 on a redécouvert le **Tiefsaibling** (*Salvelinus profundus*), un omble des fonds lacustres endémique du lac de Constance que l'on croyait disparu depuis 1973.

Live Sonar : le débat ne fait que commencer ...

La technologie Live Sonar suscite des discussions passionnées dans le monde de la pêche. Il s'agit en fait d'une question de principe : les progrès technologiques contre l'expérience de la nature. Un nombre croissant de cantons se penchent sur une possible interdiction de la technologie Live Sonar – ou l'ont déjà décidée.

Qu'est-ce que le Live Sonar ?

La technologie moderne du sonar, associée à des écrans à haute résolution, permet d'obtenir une représentation détaillée du monde subaquatique en temps réel et sur des distances pouvant dépasser les 100 mètres autour du bateau. Il s'agit d'un bond technologique par rapport aux échosondeurs « traditionnels » utilisés jusqu'à présent, qui se limitaient à la zone située sous le bateau. La technologie moderne du Live Sonar permet désormais de rechercher efficacement – en direct – des poissons isolés en eau libre et de les pêcher de manière ciblée. Elle permet de repérer rapidement les grands prédateurs convoités comme le brochet, le sandre et la truite de lac, qui se tiennent de préférence en eau libre. C'est un saut radical, voire une révolution dans le domaine de la pêche. En effet, jusqu'à présent, la traque de ces poissons nécessitait énormément de temps, de flair, de savoir-faire ... et comportait toujours une part de chance.

En Suisse, les grands prédateurs comme le brochet sont la cible privilégiée de la pêche dite pélagique, qui consiste à rechercher les poissons en eau libre à l'aide d'un échosondeur et à leur présenter un appât ou un leurre. Cela exige une grande habileté de la part des pêcheurs, tant pour le contrôle du bateau que pour le lancer ainsi qu'une animation précise. Pour ceux qui ont « la main », des prises spectaculaires sont possibles.



Que disent les partisans de la technologie Live Sonar ?

Le secteur estime qu'il y a actuellement 500 à 700 utilisateurs en Suisse. Un facteur limitant est le coût d'acquisition élevé, qui se situe aujourd'hui autour de 6'000 francs. La fascination réside d'une part dans l'association de la technologie la plus moderne avec la pêche et cela peut rendre la pêche attractive pour de nouveaux cercles, plus jeunes. D'autre part, le succès rapide de la pêche enthousiasme. Les pêcheuses et pêcheurs équipés de cette nouvelle technologie ont un succès extraordinaire. Certains présentent leurs prises spectaculaires sur les plateformes de réseaux sociaux et profitent parfois de leur forte présence à des fins commerciales (p. ex. publicité pour le matériel de pêche). A cela s'ajoute le fait que les partisans se prononcent contre des interdictions et des prescriptions supplémentaires, d'autant plus que les interdictions ne sont efficaces que si elles sont contrôlées, ce qui implique des dépenses en personnel correspondantes.

Que disent les opposants à la technologie du Live Sonar ?

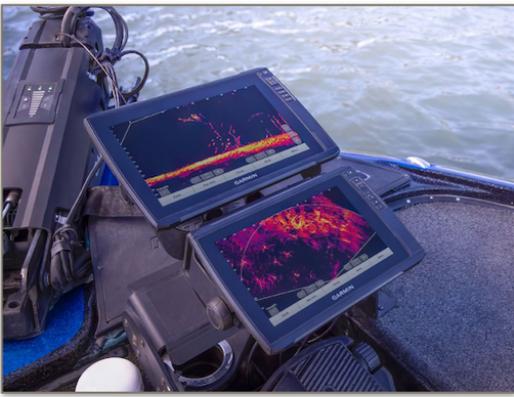
Le principal contre-argument est que « la pêche est une expérience de la nature et doit le rester ». Cette expérience réside dans le calme, l'observation du milieu aquatique, la compréhension de la flore et de la faune – et la capacité d'appliquer son savoir-faire de pêcheur au bon moment. Pêcher pour des trophées va à l'encontre du tempérament du pêcheur et met en péril l'image de la pêche professionnelle et de la pêche de loisirs. De plus, tout comme la chasse, la pêche est observée avec un œil critique par certains cercles de protection des animaux. La pêche aux trophées peut faire la une des journaux. Dans l'optique d'une pêche durable et respectueuse de la nature et des poissons, l'interdiction de la technologie Live Sonar sur les lacs est saluée, ne serait-ce que pour son effet préventif.

Situation dans les cantons

Les dispositions relatives aux engins de pêche autorisés et à leur utilisation ainsi qu'aux engins auxiliaires relèvent de la compétence des cantons. Les adaptations correspondantes sont généralement définies par l'administration ou par une commission de la pêche dans laquelle siègent des membres des départements cantonaux, des services de la pêche et parfois aussi des fédérations de pêche. **Obwald** est le premier canton suisse à avoir interdit l'utilisation du Live Sonar à partir du 1er janvier 2023. Le paragraphe correspondant est le suivant :

« Il est interdit de détenir et d'utiliser des échosondeurs capables d'afficher les mouvements des poissons en temps réel. »

Après une consultation, la **Commission de la pêche du lac des Quatre-Cantons** a également décidé d'interdire les Live Sonar à partir du 1er septembre 2023. Un recours collectif contre cette interdiction a été déposé auprès du Tribunal fédéral par des utilisateurs de la technologie Live Sonar. Le jugement est encore en suspens.



La représentation précise de ce qui se passe sous l'eau, rendue possible par les techniques les plus modernes, passionnée et déstabilise. Le plaisir d'une belle et grosse prise fait partie de la fascination pour la pêche, mais la chasse excessive aux trophées, telle qu'elle est célébrée aujourd'hui sur les réseaux sociaux, n'est pas adaptée à notre époque. Elle donne à un public de plus en plus sensible une image peu avantageuse de notre passion et favorise les clichés négatifs.

Comment se positionne la FSP ?

- 1. Principe :** la Fédération Suisse de Pêche FSP s'engage pour une pratique de la pêche durable, respectueuse des animaux et des êtres humains.
- 2. Défense des intérêts :** en tant que représentante des poissons et de la pêche, la FSP s'appuie sur un sondage gfs représentatif réalisé en 2018 dont il ressort que pour la base, les avantages récréatifs et la découverte de la nature sont prioritaires. La capture elle-même ne vient qu'en deuxième position. Une optimisation extrême des chances de capture ne correspond pas aux besoins d'une majorité de pêcheurs.
- 3. Positionnement national :** la FSP est l'association faitière pour tous les pêcheurs amateurs de toute la Suisse. La FSP crée et favorise la compréhension mutuelle entre ses membres, qui proviennent de régions très différents sur le plan de la pêche. La FSP admet des opinions différentes, mais favorise toujours le dialogue et la compréhension mutuelle. L'équilibre entre protection et exploitation est au cœur de ses préoccupations.
- 4. Protection :** le fondement commun des pêcheuses et pêcheurs est la protection durable de nos ressources naturelles, afin qu'une exploitation judicieuse reste possible à l'avenir. La FSP n'a de cesse d'attirer l'attention sur les défis communs de nos habitats aquatiques fortement dégradés et surexploités. Une protection et une promotion efficaces des populations piscicoles doivent être assurées par des prescriptions scientifiques et pratiques.
- 5. Responsabilité individuelle :** la FSP soutient une législation libérale et moderne. La fédération en appelle à la responsabilité individuelle des pêcheurs et pêcheuses : les fédérations cantonales sont les mieux placées pour décider si une interdiction est indiquée ou non dans leurs eaux. Le fédéralisme s'impose également à la FSP !

Vers la fiche d'information de la FSP sur le Live Sonar : <https://sfv-fsp.ch/fr/communication/fiche-dinformation/>

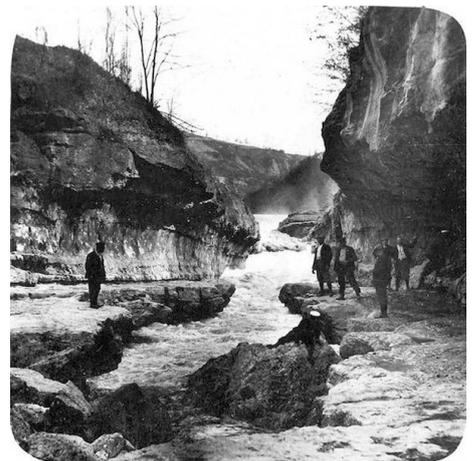
Histoire et géologie : la « Perte » du Rhône

Source : « 1000 ans de pêche en Suisse Romande » - de Bernard Vauthier - Editions FAVRE (extraits issus d'écrits anciens)

A proximité de Bellegarde (F), un gouffre et des rapides constituent une discontinuité géologique majeure du Rhône en aval de Genève.

Vers 1700 : « Le Rhône, qui coule calmement jusqu'à quatre lieues de Genève, se met ensuite, sur plus de trois lieues, jusqu'au Regonfle près de Seyssel, à courir avec une grande impétuosité et dans un lit fort resserré entre deux montagnes où même il s'engouffre et se perd entièrement en quelques endroits, durant l'hiver, sous de grandes plaques de pierre ».

En 1779 : « La Perte du Rhône n'est pas également admirable en toutes saisons. Elle est moins belle en été, lorsque les eaux sont grandes, car elles ne peuvent pas toutes entrer dans l'excavation du rocher. Mais, en hiver et au printemps, le fleuve, qui coule avec une tranquillité majestueuse avant d'arriver à sa perte, voit le rocher manquer sous lui. Son lit prend la forme d'un entonnoir dans lequel il s'engouffre avec une vitesse et un fracas prodigieux. Ses eaux se refoulent mutuellement, s'agitent, se soulèvent et se brisent en écume. Les rochers se resserrent ensuite jusqu'à deux pieds de distance. Un peu en aval, il coule assez tranquillement au fond d'une gorge large d'environ trente pieds dans le haut. (...) Mais, deux cents à trois cents pas en aval du gouffre, de grandes masses de rocher détachées du haut des parois et arrêtées par un banc en corniche, le recouvrent sur une distance d'environ soixante pas, formant ce qu'on appelle la Perte. »



Le Rhône issu de cette gorge était accessible aux poissons migrateurs, la lamproie marine par exemple, dont en 1822 un exemplaire pêché à Seyssel (17 km en aval de Bellegarde) parvient au Muséum de Genève sous le nom de *grande lamproye*. Ce poisson, à proprement parler un cyclostome, meurt en juin après la fraye et manque jusqu'à la saison suivante. C'est pourquoi, vers 1420, le cuisinier du duc de Savoie conseille de remplacer la *lamproye* par de l'anguille. Mais l'anguille est rare dans le Léman car elle ne peut franchir la Perte que lorsque les eaux la recouvrent, observe-t-on vers 1810. En 1948, la Perte est submergée par la retenue de Génissiat lors de la mise en eau du barrage éponyme.



La truite marmorata est le poisson de l'année 2024

Autrefois dominante dans les eaux du sud de la Suisse, la truite marmorata, aussi appelée « truite marbrée », lutte aujourd'hui pour sa survie. La Fédération Suisse de Pêche (FSP) l'a élue poisson de l'année 2024

Une souveraine secrète

Marmorata - peu de pêcheurs suisses connaissent cette dénomination. C'est compréhensible, car il s'agit d'une espèce dont le bassin versant se situe de l'autre côté du Gothard. Depuis des millénaires, la marmorata était présente dans les eaux du Tessin et du sud des Grisons. Elle doit sa domination à sa « robe » marbrée, qui lui permet de parfaitement se camoufler. Si des poissons s'approchent de sa cachette, elle les saisit à la vitesse de l'éclair. Dès que sa bouche proéminente est assez grande, rien ne l'arrête ; la marmorata est insatiable. Même ses congénères juvéniles ne sont pas à l'abri.



présente dans les eaux du Tessin et du sud des Grisons. Elle doit sa domination à sa « robe » marbrée, qui lui permet de parfaitement se camoufler. Si des poissons s'approchent de sa cachette, elle les saisit à la vitesse de l'éclair. Dès que sa bouche proéminente est assez grande, rien ne l'arrête ; la marmorata est insatiable. Même ses congénères juvéniles ne sont pas à l'abri.

Dramatiquement en danger

Pourtant : malgré son règne millénaire, la marmorata lutte désormais pour sa survie. Urs Lüchinger, président de la fédération tessinoise de pêche, déplore : « *Malheureusement, aucun pêcheur tessinois ne s'attend encore à capturer une marmorata lors d'une partie de pêche* ». Et pour cause, la marmorata n'est plus présente qu'en faibles effectifs dans le lac Majeur et dans quelques cours d'eau isolés du Tessin, dans le Val Bregaglia et dans le Val Poschiavo. Mais surtout, de nombreuses marmoratas ne sont plus génétiquement pures, mais hybridées avec la truite atlantique issue du bassin du Rhin.

Ce qui fait souffrir la marmorata

Concernant les causes du malheur, David Bittner, administrateur de la FSP, cite deux raisons : « *Le drame pour la marmorata est dû d'une part à la pratique de repeuplement involontairement erronée des décennies précédentes, et d'autre part à l'interruption de la migration piscicole ainsi qu'à d'autres problèmes fondamentaux de protection des eaux* ». Par pratique de repeuplement erronée, Bittner entend que des truites issues du bassin du Rhin ont été introduites dans les eaux de la marmorata. L'importance de la migration piscicole est liée au caractère de la marmorata, qui remonte les cours d'eau sur plusieurs kilomètres pour frayer. Et Bittner d'ajouter : « *Si la migration des poissons est entravée par des obstacles, la reproduction s'en retrouve fortement limitée* ».

Les exigences sont valables pour tous les poissons !

La marmorata, menacée d'extinction, sert de rappel à la FSP dans sa lutte pour la diversité des poissons en Suisse. Ce qui est utile à la marmorata l'est aussi à toute la faune piscicole. Dans ce sens, la FSP formule six exigences à l'intention de la population, de l'économie (hydroélectrique), des autorités et de la politique :

- 1. Protection systématique des derniers cours d'eau écologiquement intacts**
- 2. Revitalisations par la mise en valeur des habitats aquatiques**
- 3. Garantie de la libre circulation des poissons avec suffisamment de débits résiduels, des dispositifs de montaison et de dévalaison des poissons ainsi que des assainissements au niveau des éclusées et du régime de charriage pour toutes les installations hydroélectriques**
- 4. Réduction de la pollution des eaux par l'agriculture, l'industrie et les agglomérations**
- 5. Sensibilisation à la crise de la biodiversité et du climat ainsi qu'aux mesures possibles**
- 6. Empêcher la propagation d'espèces invasives**

Vin du poisson de l'année 2024

Le vin de cette année est « Il Mattirolo » - Ticino DOC Bianco di Merlot, vinifié par la Cantina Val-sangiaco à Mendrisio. Un vin blanc du Mendrisiotto tessinois, une très bonne région productrice de merlot avec une grande tradition viticole. Un excellent vin blanc qui se distingue par sa fraîcheur, son bouquet large et parfumé et sa saveur épicé et agréable. Désormais disponible en caisses de six bouteilles au prix de 117 francs. Une contribution de 2.- francs par bouteille est versée au projet de la FSP «Les pêcheurs font école». [Commande au shop FSP](#)



Perspectives de l'année 2024 pour la pêche

2024 sera une année importante pour la Fédération Suisse de Pêche FSP. Un aperçu des défis politiques, organisationnels et thématiques.

Au minimum une votation

L'initiative sur la biodiversité sera soumise au peuple cette année. En tant que membre de l'organisation porteuse de l'initiative, la FSP devra s'engager avec ses fédérations membres, et ce contre une forte opposition. Il est possible que la FSP s'engage lors d'une deuxième votation populaire : le décret sur l'approvisionnement en électricité.

Changement de président

La FSP va malheureusement prendre congé de son président central Roberto Zanetti - un maître de la construction de ponts politiques et du réseautage. Après son départ du Conseil des États, l'Assemblée des délégués élira son successeur le 29 juin 2024 à Sarnen.

Adhésion individuelle

La FSP va également se pencher sur son propre avenir. Actuellement, les groupes de travail « Finances », « Structure organisationnelle » et « Communication » sont à l'œuvre. Il apparaît d'ores et déjà que la FSP veut s'ouvrir aux personnes individuelles. Pour cela, une modification des statuts est en préparation pour l'AD.

Cette année, un thème important pour les fédérations cantonales sera la légère augmentation de la cotisation de 3.- francs par membre à partir de 2025; décision prise lors de l'AD FSP en juin 2023 à Montreux.

Manifestations importantes

L'un des points forts de l'année 2024 sera le Championnat des jeunes pêcheurs au Moossee le 24 août 2024 (voir également l'article en bas de cette page). Cette manifestation aura un grand impact sur la vitalité et l'avenir de la pêche. Par ailleurs, de nouveaux formats de manifestations sont prévus, comme le Catch & Clean Day le samedi 28 septembre 2024 et une manifestation des milieux de la pêche le samedi 9 novembre 2024.

Focus sur le Jura et le Tessin

D'importants jalons se dessinent en 2024 pour le sauvetage du Roi du Doubs dans le projet « Doubs vivant ». Il en va de même pour les clarifications relatives à un éventuel projet de sauvetage de la marmorata - en étroite collaboration avec la fédération tessinoise. Bien entendu, la FSP continuera à développer ses projets à succès « Les pêcheurs aménagent l'habitat » et « Les pêcheurs font école » et à les ancrer auprès de ses organisations membres.

Des sujets brûlants

Les thèmes actuels et brûlants ne manqueront pas en 2024 : assainissement de l'énergie hydraulique, débits résiduels, revitalisations, pesticides, lutte contre le massacre des anguilles, promotion de la réintroduction du saumon, aménagement des cours d'eau dans le conflit d'objectifs entre renaturation dite « latérale » (de protection contre les crues) et en profondeur dans le but de créer des frayères.



Championnat des jeunes pêcheurs 2024

Pour assurer la relève il convient de former dès maintenant des équipes pour le championnat des jeunes pêcheurs FSP

Date et lieu : samedi 24 août 2024, toute la journée, au Moossee près de Berne. Facilement accessible en voiture et en transports publics. Les concours se

déroulent toute la journée, la proclamation des résultats en soirée. Tous les participants recevront un cadeau « giveaway ». Les meilleures équipes de chaque catégorie pourront retirer des prix de groupe à la table des cadeaux.

Participation dans deux catégories

Catégorie A : Années de naissance 2005 à 2008

Catégorie B : Années de naissance à partir de 2009

Chaque équipe est composée de trois jeunes pêcheurs/pêcheuses et dans l'idéal, elle est accompagnée d'un coach.

Les disciplines : lancer de précision et à longue distance, connaissance des engins, manipulation des poissons capturés, connaissance des espèces, aspects légaux, écologie des eaux, parcours « rallye par postes ».

La base de la préparation est le nouveau Brevet suisse de pêche sportive et des documents techniques supplémentaires qui seront mis à disposition des participants sur www.sfv-fsp.ch pour téléchargement.

Délai d'inscription : 30 avril 2024 ; les intentions de participation sans engagement jusqu'à fin janvier sont les bienvenues. **Contact/inscription :** sfv-fsp.ch





Et si vous insérez une publicité pour votre entreprise ou votre commerce sur cette page ? Plus de 1'200 personnes, administrations, médias locaux et régionaux, politiques et associatifs reçoivent l'Info-Pêche trois fois par année ...
Contactez-nous sur www.fspg-ge.ch

***Vous n'êtes pas encore des nôtres ? Qu'attendez-vous pour rejoindre la FSPG ?
Que la cotisation à la FSP passe à 50.- CHF par membre ?***

Sociétés membres

FSPG	JIMENO Daniel	jimeno@toutesperles.ch
AMICALE TOS-Lémanique	MAZZOLA Maurice	maurice.mazzola@bluewin.ch
APL - Lac Léman	LUCHETTA Lydia	amicalepecheursapl@gmail.com
L'HERMANCE	VIDONNE Vincent	hermancepeche@gmail.com
AMICALE DE LA TOUVIERE	LEROY Stéphane	s.leroyx1@gmail.com
LA LOUTRE	BECK Stéphane	bstephane@me.com
CLUB GENEVOIS PECHE EN MER	DOS SANTOS Manuel	masantos@bluewin.ch

Retrouvez les adresses des sites de nos sociétés membres sur <https://fspg.dev-zulauf.ch/>
Site de la Fédération Suisse de Pêche FSP www.sfv-fsp.ch/?L=1

DEMANDE D'ADHESION

(No 98 - Février 2024)

Nom/ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____ Lieu/No Postal : _____

No de tél. : _____ Email : _____

Je soussigné désire adhérer à une société de la FSPG:

- Je désire adhérer à la société : _____ (nom de la société)
(Votre demande sera transmise au président de la société)
- Je désire adhérer à la FSPG en tant que membre de soutien (cotisation : min. 60.- par année)
- Je suis porteur/porteuse du permis de pêche genevois: lac* rivière *
- Je suis pêcheur/pêcheuse débutant.e et je désire suivre un cours d'attestation de compétences pour la pêche (SaNa)
Cochez la(les) case(s) souhaitée(s) * entourez ce qui convient

Lieu et date : _____ Signature : _____